

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 20 septembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 septembre 2021

COHÉSION SOCIALE INSERTION - CONTRAT DE VILLE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCERNANT LES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA MISSION DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE SUR LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE DE NIORT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Florent SIMMONET, Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, François BONNET à Olivier D'ARAUJO, Yamina BOUDAHMANI à Thibault HEBRARD, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Françoise BURGAUD à Jean-Pierre DIGET, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, François GUYON à Romain DUPEYROU, Christine HYPEAU à Nicolas VIDEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Gérard LEFEVRE à Ségolène BARDET, Alain LIAIGRE à Clément COHEN, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGE, Nicolas ROBIN à Philippe TERRASSIN, Mélina TACHE à Yvonne VACKER, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Richard PAILLOUX.

Titulaires absentes excusées :

Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Michel PAILLEY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

COHÉSION SOCIALE INSERTION - CONTRAT DE VILLE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCERNANT LES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA MISSION DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE SUR LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE DE NIORT

Monsieur **Bastien MARCHIVE**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5217-2 IV,

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles, et particulièrement les articles L.121-12, L.221-1, L.313-3, L.313-8, L.321-1,

Vu le contrat politique de la Ville 2015-2022 et le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés ainsi que le plan d'action partenarial annexé,

Vu le plan national de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi,

Vu l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et à la création du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

Considérant l'étude de faisabilité pilotée par la Ville et le Département dont les conclusions ont été rendues le 26 novembre 2019,

Considérant le travail engagé en vue de l'adoption du schéma enfance, adolescence parentalité 2021-2027,

Les partenaires constatent depuis plusieurs années sur le terrain un besoin croissant de prévention et de prise en charge concernant des jeunes en rupture pour lesquels les dispositifs existants aujourd'hui (sociaux, éducatifs et socio-culturels) ne constituent pas une réponse adaptée. Ce constat a été partagé et évoqué à plusieurs reprises, notamment dans le cadre du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et dans les instances de la politique de la ville.

L'interrogation sur l'opportunité de la mise en place d'une mission de prévention jeunesse sur la Ville de Niort (sur un ou plusieurs quartiers) est clairement posée et est régulièrement évoquée depuis plusieurs années.

Le Département des Deux-Sèvres (CD79) et la Ville de Niort ont, dans ce cadre, porté conjointement une étude de faisabilité pour la création d'une mission de prévention jeunesse sur la Ville de Niort à laquelle la Communauté d'Agglomération du Niortais a été associée au titre de sa compétence Contrat de Ville ainsi que l'Etat. Elle a été menée en associant les partenaires institutionnels et associatifs.

Elle a confirmé la nécessité d'une part de mettre en œuvre une meilleure coordination des acteurs jeunesse afin d'améliorer le repérage précoce sur la base de signaux d'alerte partagés en s'appuyant sur une analyse partagée des facteurs de risque de rupture/marginalisation des jeunes. D'autre part, elle a précisé les modalités de mise en œuvre d'une équipe de prévention spécialisée.

La Ville de Niort est maître d'ouvrage du dispositif en vertu d'une délégation du département conformément à l'article L.121-6 du Code de l'Action sociale et des familles et à la convention entre la Ville et le Département du 11 janvier 2021. Sa coordination stratégique s'inscrit dans la gouvernance du Contrat de Ville, compétence de l'Agglomération.

Une convention cadre posant les principes de mise en œuvre de cette action pour une durée de quatre ans sur les quartiers politique de la ville et sa gouvernance a également été signée entre les partenaires précités en 2021.

Un appel à projets, en application du Code de l'Action sociale et des familles a été publié le 29 janvier 2021 par le Conseil départemental des Deux-Sèvres. Après avis de la Commission de sélection, le projet de l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent à l'Adulte du Maine-et-Loire (ASEA 49) a été retenu. L'association a été habilitée par le Département des Deux-Sèvres à mettre en œuvre la mission de prévention spécialisée.

Il convient désormais de définir les modalités de mise en œuvre, de partenariat et de financement de la mission de prévention spécialisée via une convention d'objectifs et de moyens entre les partenaires financeurs, la Ville de Niort, le Conseil départemental des Deux-Sèvres et la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'association gestionnaire, l'ASEA 49.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention d'objectifs et de moyens concernant les conditions d'exercice de la mission de prévention spécialisée sur les quartiers politiques de la ville de Niort ;
- Autorise le versement de 25 430,88 euros au titre de l'année 2021 sur la base des crédits inscrits au budget 2021. Ce montant correspond à 4/12^{ème} de la subvention annuelle de 74 910 euros (l'action débute au 1^{er} septembre 2021), et à 0,5/12^{ème} du coût employeur annuel du poste de Chef de service (prise de poste au 16 août 2021) ;
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer la convention ainsi que tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Bastien MARCHIVE

Délégué du Président